



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 139 de l'ordre du jour  
**Planification des programmes**

## **Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a pour objet de demander à l'Assemblée générale d'approuver des crédits pour couvrir les dépenses découlant de sa résolution [76/306](#), pour laquelle aucune ressource n'a été prévue dans le budget-programme de 2023.

Dans sa résolution [76/306](#), l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui serait exclusivement chargé des affaires de la jeunesse au Secrétariat et qui absorberait le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, une proposition détaillée fondée sur une analyse rigoureuse des besoins du nouveau Bureau concernant les fonctions opérationnelles, la structure, les ressources et les effectifs du Bureau ainsi que le financement au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU.

Il est proposé à la section VIII du présent rapport d'ouvrir des crédits d'un montant total de 2 308 900 dollars pour 2023, comme suite à la résolution [76/306](#) de l'Assemblée générale, qui sera imputé sur le fonds de réserve pour 2023. Il est également proposé d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 188 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera compensée par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



## I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de demander à l'Assemblée générale d'approuver des crédits pour couvrir les dépenses découlant de sa résolution 76/306, pour laquelle aucune ressource n'a été prévue dans le budget-programme de 2023.

## II. Mandat énoncé dans la résolution 76/306 : création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

2. Aux paragraphes 1 à 6 de sa résolution 76/306, l'Assemblée générale a :

a) Décidé de créer le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, financé au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire, qui serait exclusivement chargé des affaires de la jeunesse au Secrétariat et qui absorberait le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, après qu'une proposition détaillée fondée sur une analyse rigoureuse des besoins du nouveau Bureau aurait été présentée concernant les fonctions opérationnelles, la structure, les ressources et les effectifs du Bureau, et, à cet égard, prié le Secrétaire général de lui soumettre cette proposition, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, durant la soixante-dix-septième session ;

b) Souligné qu'il importait de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources financières et humaines suffisantes et décidé qu'il serait dirigé par une personne dûment qualifiée, âgée de préférence de moins de 35 ans, œuvrant résolument pour les questions relatives à la jeunesse, qui serait nommée par le Secrétaire général à un poste de haut rang, dans le respect de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, compte dûment tenu de l'équilibre des genres et de la représentation géographique ;

c) Décidé que les attributions du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse seraient les suivantes :

i) Diriger la mobilisation et le plaidoyer en faveur de l'avancement des questions relatives à la jeunesse dans le système des Nations Unies, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains ;

ii) Promouvoir une réelle participation des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, qui soit inclusive et tangible, aux activités des entités des Nations Unies, en travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble du système ;

iii) Encourager le renforcement de la collaboration, de la coordination et de l'application du principe de responsabilité dans tout le système des Nations Unies en ce qui concerne l'avancement des questions relatives à la jeunesse, y compris pour ce qui est du soutien apporté, selon qu'il convient, par le système des Nations Unies aux États Membres qui le demandent dans le domaine de la promotion de la mobilisation, de la participation et de l'autonomisation effectives et réelles des jeunes ;

iv) Encourager la désignation, dans la limite des ressources existantes, de coordonnateurs pour les questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans les équipes de pays des Nations Unies ;

v) Dialoguer avec les envoyés, les représentants et les bureaux des organisations régionales qui œuvrent pour la jeunesse afin de faire avancer les questions relatives à la jeunesse ;

vi) Proposer aux États Membres des approches innovantes visant à promouvoir les initiatives multipartites qui concernent la mobilisation et l'autonomisation des jeunes ;

vii) Promouvoir et faciliter le dialogue, la collaboration et la solidarité intergénérationnels et interculturels ;

viii) Soutenir les efforts visant à renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies, notamment en multipliant les possibilités de stages et d'emploi offertes aux jeunes, et en améliorant les conditions, en particulier pour les jeunes issus de pays en développement, en tenant dûment compte de l'équilibre des genres ;

ix) Soutenir les efforts faits pour mobiliser un soutien financier et technique et des investissements visant à promouvoir et améliorer la qualité et le caractère inclusif de l'éducation et de la formation, du développement des compétences et du renforcement des capacités, et pour réduire la fracture numérique, parallèlement à la création d'emplois, pour les jeunes, et créer un environnement propice à la valorisation de leurs talents et de leurs aptitudes à contribuer à la société ;

x) Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, en faisant appel à des moyens novateurs, notamment les médias sociaux ;

d) Invité la présidence du Conseil économique et social, agissant avec le concours du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, à collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse aux préparatifs du forum de la jeunesse du Conseil, notamment à veiller à ce que celui-ci constitue une plateforme permettant aux jeunes de toutes les régions de continuer à partager leurs idées et à dialoguer avec les États Membres ;

e) Décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session, et des sessions ultérieures, une question intitulée « Rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse » et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel sur les activités du Bureau, qu'elle examinerait au titre de cette question en séance plénière ;

f) Demandé que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse communique le rapport aux représentants des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse.

### **III. Rapport entre le mandat énoncé dans la résolution 76/306 et le projet de budget-programme pour 2023**

3. Le mandat énoncé dans la résolution 76/306 nécessite des activités supplémentaires au titre des chapitres suivants :

a) Chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble). Il est envisagé que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse soit établi en tant qu'entité distincte au titre du chapitre premier, ses fonctions générales de sensibilisation et de coordination étant dictées par la résolution 76/306 de l'Assemblée générale. Le Bureau s'emploiera à faire progresser les questions relatives à la jeunesse et à garantir la participation active des jeunes aux activités de l'Organisation dans tous les contextes, dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité, et des droits humains. Il renforcera et mobilisera davantage les capacités existantes relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris celles

des départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Plus particulièrement, le nouveau Bureau collaborera étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales dans l'exécution de ses mandats relatifs à la jeunesse, notamment ceux qui relèvent du sous-programme 2 du Département, relatif au développement social inclusif, et qui resteront axés sur la réalisation de recherches et d'analyses fondées sur des données factuelles, sur le suivi des tendances socioéconomiques nationales et mondiales, sur la fourniture d'un appui fonctionnel au dialogue et aux processus intergouvernementaux et sur la promotion des activités de coopération technique et de renforcement des capacités ;

b) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

#### **IV. Activités nécessaires à la mise en œuvre du mandat énoncé dans la résolution 76/306**

4. Conformément aux mandats énoncés aux paragraphes 1 à 3 de la résolution, il est envisagé que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse soit dirigé par un(e) sous-secrétaire général(e) relevant directement du Secrétaire général. Le Bureau sera situé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et comprendra le Bureau du ou de la Sous-Secrétaire général(e), la Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies et la Section des partenariats, de la sensibilisation et de la communication.

5. Le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) mènera des activités d'information et de sensibilisation auprès des acteurs politiques de haut niveau pour promouvoir efficacement les questions relatives à la jeunesse et la participation des jeunes aux travaux de l'ONU et pour faciliter la gestion globale du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse.

6. Les responsabilités générales du Bureau comprennent les actions suivantes :

a) Avoir des échanges réguliers au plus haut niveau avec les représentants des États Membres, les responsables des organes des Nations Unies et les hauts responsables du système des Nations Unies ;

b) Effectuer des visites de pays et tenir des réunions bilatérales avec les ministres chargés de la jeunesse, et participer aux réunions internationales pertinentes ;

c) Dialoguer avec les envoyé(e)s, les représentant(e)s et les bureaux des organisations régionales et internationales qui œuvrent pour la jeunesse afin de faire avancer les questions relatives à la jeunesse et faciliter le dialogue, la collaboration et la solidarité intergénérationnels et interculturels ;

d) Fournir des orientations générales, techniques et stratégiques, notamment sur la planification financière, l'organisation, l'orientation, la coordination et la communication d'informations sur les activités du Bureau, et veiller à ce que ses opérations soient menées conformément aux règles, directives et politiques des Nations Unies.

7. Il est proposé que le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) comprenne quatre postes, dont un(e) chef de bureau/sous-secrétaire général(e), un(e) chef de cabinet (D-1), un(e) fonctionnaire d'administration (P-3) et un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)].

8. La Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies sera chargée de renforcer l'action, la collaboration, la coordination et l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne l'avancement des questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies, dans tous les contextes, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains.

9. La Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies s'acquittera des fonctions suivantes :

a) Fournir des services de secrétariat au Comité directeur interinstitutions de haut niveau et au Groupe de travail conjoint chargés de promouvoir une action cohérente du système des Nations Unies sur les questions liées à la jeunesse. Le Comité directeur de haut niveau réunit des hauts fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général(e) dans 15 entités des Nations Unies et des responsables de trois réseaux de jeunes. Il est soutenu par le Groupe de travail conjoint, composé des coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions relatives à la jeunesse de 43 entités des Nations Unies. Le Comité directeur se réunit deux fois par an et le Groupe de travail se réunit tous les mois ;

b) Informer régulièrement les coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et leur fournir un appui, et encourager les hauts responsables des Nations Unies à désigner des coordonnatrices et coordonnateurs là où il n'en existe pas encore ;

c) Établir des rapports annuels sur la mise en œuvre de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale et faciliter le suivi de la performance du système des Nations Unies sur les questions relatives à la jeunesse, notamment en gérant les feuilles de résultats des entités et des équipes de pays des Nations Unies ;

d) Travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les partenaires des Nations Unies pour renforcer le soutien apporté, selon qu'il convient, par le système des Nations Unies aux États Membres qui le demandent dans le domaine des questions relatives à la jeunesse ;

e) Créer, conjointement avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, une équipe spéciale chargée d'améliorer les stages à l'ONU, en vue de multiplier les possibilités de stages et d'emploi offertes aux jeunes et d'en améliorer les conditions, en particulier pour les jeunes issus de pays en développement, en tenant dûment compte de l'équilibre des genres et de l'équilibre géographique.

10. Il est proposé que la Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies comprenne six postes, à savoir un(e) chef de section (P-5), deux coordonnateur(trice)s (1 P-4 et 1 P-3), un(e) coordonnateur(trice) adjoint(e) (P-2), un(e) analyste de données (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et un(e) administrateur(trice) de programme adjoint(e) (P-2).

11. La Section des partenariats, de la sensibilisation et de la communication jouera un rôle essentiel pour rapprocher l'ONU des jeunes, et les jeunes de l'ONU. Elle forgera des partenariats et initiera des projets novateurs pour renforcer la participation des jeunes aux activités de l'Organisation et dirigera des efforts de communication de pointe sur les questions relatives à la jeunesse.

12. La Section des partenariats, de la sensibilisation et de la communication s'acquittera des fonctions suivantes :

- a) Concevoir et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation sur les questions relatives à la jeunesse, en travaillant main dans la main avec d'autres départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies ;
- b) Mener de vastes campagnes de communication internes et externes en adoptant un langage et un ton adaptés aux jeunes et en suscitant des discussions en ligne et hors ligne avec les jeunes et sur les questions relatives à la jeunesse ;
- c) Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes marginalisés et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, en faisant appel à des moyens novateurs, notamment les médias sociaux ;
- d) Organiser des dialogues et des échanges de vues intergénérationnels et interculturels, et mettre en avant et soutenir constamment les solutions et les contributions apportées par les jeunes et les rôles qu'ils jouent ;
- e) Assurer la liaison avec les entités pertinentes du système des Nations Unies, effectuer des analyses et appuyer les activités de sensibilisation du Bureau pour la jeunesse auprès des États Membres afin d'assurer la participation réelle des jeunes à la prise de décisions dans le système des Nations Unies et au-delà ;
- f) Commander et publier des recherches et suivre les tendances en matière de participation et de mobilisation des jeunes ;
- g) Déployer la technologie et l'innovation dans toutes les activités du Bureau, notamment en exploitant le potentiel des jeunes en tant qu'innovateurs, créateurs de solutions et experts ; suivre l'innovation et la transformation numérique ; utiliser des plateformes numériques et des outils d'analyse de données clairs et convaincants.

13. Il est proposé que la Section comprenne six postes, à savoir un(e) chef de section (P-5), un(e) administrateur(trice) de programme chargé(e) de la participation des jeunes (P-3), un(e) administrateur(trice) de programme chargé(e) des partenariats (P-3), un(e) administrateur(trice) de programme adjoint(e) chargé(e) des innovations (P-2), un(e) spécialiste adjoint(e) des communications (P-2) et un(e) administrateur(trice) de programme adjoint(e) (P-2).

14. Conformément au paragraphe 4 de la résolution, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse collaborera également avec la présidence du Conseil économique et social et le Département des affaires économiques et sociales aux préparatifs du forum de la jeunesse du Conseil. Plus particulièrement, le Bureau veillera à ce que le forum constitue une plateforme permettant aux jeunes de toutes les régions de continuer à partager leurs idées et à dialoguer avec les États Membres. Le Bureau coordonnera l'élaboration de la note de cadrage, de l'ordre du jour et du programme, adressera des invitations aux ministres de la jeunesse, veillera à ce que les jeunes soient représentés et prennent la parole et dirigera les activités d'information du public concernant le forum. Dans le cadre de ce forum, le Bureau coordonnera l'échange d'idées et le dialogue entre les jeunes et les États Membres sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

15. Conformément au paragraphe 5 de la résolution, en 2023 et chaque année par la suite, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences présentera à l'Assemblée générale un rapport d'une longueur estimée à 10 700 mots, publié dans les six langues officielles, qui viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation.

16. Conformément au paragraphe 6 de la résolution, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse préparera une version du rapport adaptée aux jeunes pour la communiquer aux représentantes et représentants des jeunes et des organisations de

jeunes et d'aide à la jeunesse en ligne et hors ligne, selon qu'il conviendra, dans le cadre de ses activités globales de communication et de sensibilisation.

## V. Incidences budgétaires

17. Le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour créer le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en 2023 s'élèverait à 2 308 900 dollars (voir tableau 1).

Tableau 1

### Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre et par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montants nécessaires pour 2023</i>
<b>Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)</b>	
Postes	1 568 800
Autres dépenses de personnel	80 000
Dépenses de représentation	5 000
Consultant(e)s	110 000
Voyages du personnel	75 000
Services contractuels	235 000
Frais généraux de fonctionnement	30 800
Fournitures et accessoires	8 000
Mobilier et matériel	16 000
Subventions et contributions	120 000
<b>Total partiel (chapitre 1)</b>	<b>2 248 600</b>
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>	
Autres dépenses de personnel	
Traduction	33 100
<b>Total partiel (chapitre 2)</b>	<b>33 100</b>
<b>Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)</b>	
Mobilier et matériel	27 200
<b>Total partiel (chapitre 29B)</b>	<b>27 200</b>
<b>Total</b>	<b>2 308 900</b>

18. Un montant supplémentaire de 2 248 600 dollars est prévu pour la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse au titre du chapitre 1, comme indiqué ci-dessous :

a) **Postes.** Le montant estimatif de 1 568 800 dollars permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel liés aux 16 postes qu'il est proposé de créer [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 6 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Il tient compte de l'application d'un taux de vacance de 50 %, conformément aux procédures établies. L'effet-report de la création des postes en 2024 s'élèverait à 1,3 million de dollars, sur la base des

coûts standard actuels. On trouvera de plus amples détails sur l'organigramme du Bureau et les fonctions liées aux 16 postes aux annexes I et II du présent rapport ;

b) **Autres dépenses de personnel.** Le montant estimatif de 80 000 dollars servirait à financer le remplacement du personnel en congé de maternité/paternité ou en congé de maladie, le recrutement de personnel temporaire afin de faire face aux périodes de forte charge de travail, notamment pendant les conférences, les manifestations et les sommets, ainsi que les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ;

c) **Dépenses de représentation.** Le montant estimatif de 5 000 dollars permettrait d'organiser des réceptions officielles telles que des manifestations spéciales et d'autres activités de sensibilisation visant à établir et à maintenir des relations et des partenariats avec les États Membres, les fondations et les organisations de jeunes de la société civile ;

d) **Consultant(e)s.** Le montant estimatif de 110 000 dollars permettrait de s'assurer les services de consultant(e)s qui s'acquitteraient des tâches suivantes : mener des recherches sur l'autonomisation des jeunes et leur participation concrète au sein des Nations Unies ; examiner et analyser les mesures de suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation ; mener des recherches sur l'inclusion des jeunes handicapés dans les discussions et les politiques du système des Nations Unies et dans divers pays, selon les demandes ;

e) **Voyages du personnel.** Le montant estimatif de 75 000 dollars permettrait de financer les voyages officiels effectués pour assister aux conférences pertinentes des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023, et de se rendre dans les missions pour collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies dans diverses régions ;

f) **Services contractuels.** Le montant estimatif de 235 000 dollars permettrait de financer l'organisation de cinq grandes manifestations, dont les licences d'utilisation des plateformes en ligne, la traduction des documents dans les six langues officielles de l'ONU et les services d'interprètes en langue des signes ; d'autres services spécialisés tels que la publicité et la conception de sites Web ; la production de manifestations virtuelles et la conception de contenus multimédias et multiplateformes ; l'achat de licences de logiciels standard pour les ordinateurs de bureau et ordinateurs portables ;

g) **Frais généraux de fonctionnement.** Le montant estimatif de 30 800 dollars permettrait de couvrir les dépenses de communication (dont téléphonie, Internet et services de photocopie) ;

h) **Fournitures et accessoires.** Le montant estimatif de 8 000 dollars permettrait de financer les fournitures et le matériel de bureau ;

i) **Mobilier et matériel.** Le montant estimatif de 16 000 dollars permettrait l'achat d'ordinateurs ;

j) **Subventions et contributions.** Le montant estimatif de 120 000 dollars servirait à couvrir les frais de voyage de jeunes leaders afin qu'ils puissent participer à diverses réunions des Nations Unies, y compris celles organisées par le Bureau, afin de renforcer les capacités des jeunes dans les domaines de la paix, du développement durable et des droits humains.

19. Un montant de 33 100 dollars est prévu au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), pour couvrir les coûts associés au nouveau rapport annuel.

20. Un montant non récurrent de 27 200 dollars est également prévu au titre du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) pour le mobilier de bureau lié aux nouveaux postes.

21. Un montant supplémentaire de 188 900 dollars est également à prévoir pour 2023 au chapitre 36 (Contributions du personnel). L'effet différé en matière de contributions du personnel en 2024 s'élèverait à 147 600 dollars.

22. En 2023, une transition en douceur sera initiée entre le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse. Pour ce faire, les activités du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse correspondant au mandat du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse seront progressivement transférées à celui-ci ; les autres activités du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse prendront fin en 2023, ce qui permettrait de dissoudre ce Bureau d'ici à la fin de 2023.

23. À l'avenir, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse compte mobiliser des ressources extrabudgétaires qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire.

## VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

24. Les incidences budgétaires pour 2023 se chiffrent à 2 497 800 dollars (voir tableau 2).

Tableau 2

### Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>
Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)	2 248 600
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	33 100
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	27 200
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	188 900
<b>Total (contributions du personnel incluses)</b>	<b>2 497 800</b>

## VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2023

25. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2023 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans la résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2023 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2023.

## **VIII. Conclusions et recommandations**

26. L'Assemblée générale est invitée à :

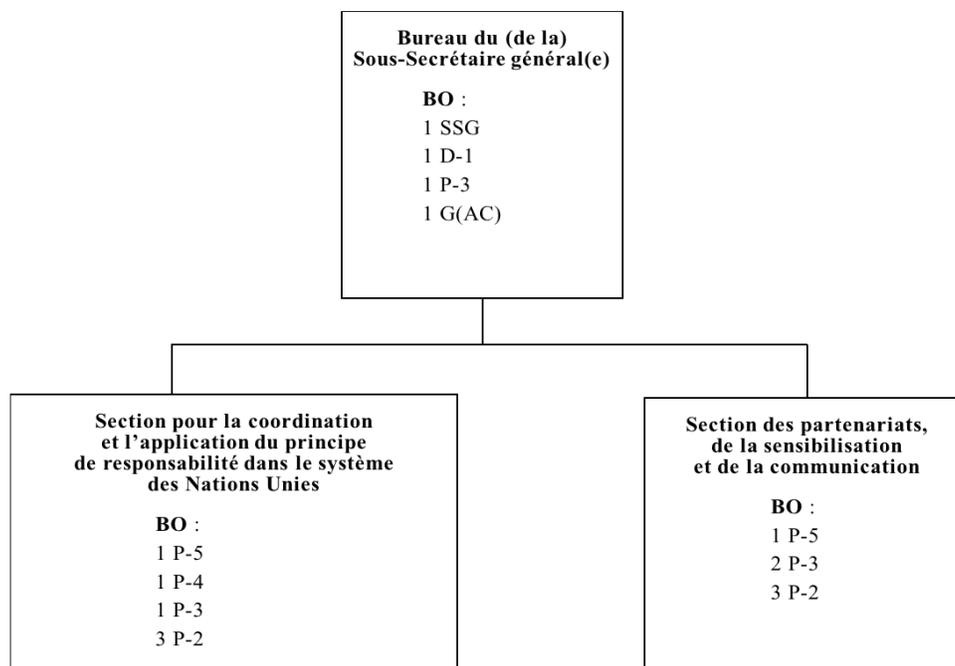
a) Approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 2 308 900 dollars représentant une charge sur le fonds de réserve pour 2023 et comprenant : 2 248 600 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 33 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 27 200 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2023 ;

b) Approuver la création de 16 postes [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 6 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse ;

c) Approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 188 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera compensée par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Annexe II

### Récapitulatif des postes qu'il est proposé de créer

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e)	1	SSG	Chef du Bureau/ Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) du Bureau de la jeunesse des Nations Unies	Le ou la titulaire représenterait le Secrétaire général pour toutes les questions relatives aux activités concernant la jeunesse menées à l'échelle du système des Nations Unies, sous réserve des autorités et des mandats des Nations Unies, et ferait rapport au Secrétaire général. Il ou elle serait chargé(e) d'exécuter le mandat du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse énoncé au paragraphe 3 de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale et au paragraphe 6 du présent rapport. Ses fonctions comprendraient notamment les activités suivantes : diriger la collaboration, la coordination, la mobilisation et le plaidoyer en faveur de l'avancement des questions relatives à la jeunesse dans le système des Nations Unies, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains.
	1	D-1	Chef de cabinet	Le ou la titulaire pourrait remplacer le (la) Sous-Secrétaire général(e) dans toutes ses fonctions de représentation, selon les besoins ; il ou elle assurerait la supervision et la gestion stratégiques dans les domaines d'activité du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse au nom du (de la) Sous-Secrétaire général(e), notamment en ce qui concerne les opérations, l'administration et les communications, tout en veillant à la cohérence de ces piliers, et entretiendrait des contacts permanents avec les partenaires, les entités des Nations Unies, les organisations de jeunes et les États Membres, le but étant d'appuyer les échanges du (de la) Chef du Bureau avec des interlocuteurs internes et externes.
	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Le ou la titulaire s'acquitterait des tâches administratives du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Ses fonctions comprendraient, entre autres, l'appui, sur le plan administratif, au détachement et au recrutement du personnel, la gestion des contrats et des consultants, le développement de procédures et de processus administratifs internes, et la gestion financière générale du Bureau.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve)	Le ou la titulaire devrait gérer l'emploi du temps et les déplacements du (de la) Sous-Secrétaire général(e), contribuer à la préparation des réunions et des rencontres, notamment en coordination avec les autres membres du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, et fournir un appui au (à la) fonctionnaire d'administration.
Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies	1	P-5	Chef de la Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies	Le ou la titulaire jouerait le rôle de conseiller(ère) du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et du (de la) Chef de cabinet pour les questions relatives à la coordination et à l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies. Il ou elle dirigerait et gérerait les activités de la Section énoncées au paragraphe 9 du présent rapport. Ses fonctions consisteraient, entre autres, à participer aux mécanismes de coordination relatifs à la jeunesse à l'échelle du système des Nations Unies ; à superviser la communication de l'information, à l'échelle du système des Nations Unies, sur la mise en œuvre des activités consacrées aux jeunes ; à collaborer avec des entités du système des Nations Unies afin de développer des approches innovantes visant à améliorer la représentation des jeunes à l'ONU.
	3	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2	2 coordonnateur(trice)s et 1 coordonnateur(trice) adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe	Les titulaires travailleraient dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité et des droits humains et apporteraient un appui à toutes les activités relevant de la responsabilité du (de la) Chef de la Section énoncées au paragraphe 9 du rapport. Le coordonnateur ou la coordonnatrice (P-4) pourrait remplacer le (la) Chef de la Section en cas de besoin.
	1	P-2	Analyste de données (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe)	Le ou la titulaire du poste devrait, entre autres, soutenir l'équipe en regroupant, en analysant et en présentant les données communiquées par les équipes de pays et les entités du système des Nations Unies sur les progrès réalisés dans le domaine des questions relatives à la jeunesse.
	1	P-2	Administrateur(trice) de programme adjoint(e)	Le ou la titulaire s'acquitterait, entre autres, des fonctions suivantes : aider l'équipe à fournir des services de secrétariat au Comité directeur interinstitutions de haut niveau et au Groupe de travail conjoint chargés de promouvoir une action cohérente du système

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Section des partenariats, de la sensibilisation et de la communication	1	P-5	Chef de la Section des partenariats, de la sensibilisation et de la communication	<p>des Nations Unies sur les questions liées à la jeunesse ; établir des notes d'information à l'intention des États Membres et des organisations de la société civile axées sur les jeunes et au service des jeunes, portant sur les progrès accomplis par l'ONU en matière de coordination sur les questions relatives à la jeunesse ; rédiger des notes sur les questions inscrites à l'ordre du jour des différentes réunions sur la jeunesse auxquelles participe l'équipe.</p> <p>Le ou la titulaire ferait office de conseiller(ère) principal(e) du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et du (de la) Chef de cabinet pour les questions liées aux partenariats stratégiques et aux activités de sensibilisation et de communication. Il ou elle dirigerait et gérerait la Section et assurerait la supervision de ses travaux, comme indiqué au paragraphe 12 du rapport. Il ou elle serait notamment responsable de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités de sensibilisation, de participation constructive et de communication du Bureau, servirait d'interlocuteur(trice) clé avec les divers partenaires du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et dirigerait tous les aspects de la planification et de l'élaboration de la stratégie de communication du Bureau, ainsi que les contacts quotidiens avec les médias, les groupes de communication internes et le Département de la communication globale, entre autres.</p>
	1	P-3	Administrateur(trice) de programme chargé(e) de la participation des jeunes	<p>Le ou la titulaire appuierait le (la) Chef de la section dans toutes les activités décrites ci-dessus, et jouerait un rôle clé dans l'adoption d'un langage et d'un ton adaptés aux jeunes pour faire connaître le travail de l'ONU aux jeunes du monde entier et créer des conversations en ligne et hors ligne à l'appui de l'ONU et du multilatéralisme. Il ou elle aiderait à observer les tendances en matière de participation et de mobilisation des jeunes en ligne afin d'éclairer les travaux du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et de la Section pour la coordination et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies.</p>

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-3	Administrateur(trice) de programme chargé(e) des partenariats	Le ou la titulaire, entre autres fonctions, fournirait des conseils techniques et opérationnels concernant la planification, le développement et la mise en œuvre d'initiatives de partenariat et de dialogue avec des partenaires étatiques et non étatiques, dont le secteur privé, les universités, les entités du système des Nations Unies et les organisations et réseaux axés sur les jeunes et au service des jeunes, à l'appui des principaux mandats du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Il ou elle appuierait également la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer l'harmonisation des stratégies et des plans de partenariat à tous les niveaux. En étroite collaboration avec le (la) Chef de la section, il ou elle élaborerait des contenus et mettrait en place des canaux et des plateformes de communication créatifs et attrayants afin de mettre en lumière les partenaires clés et les principaux engagements pris, de façon à faire mieux connaître les activités du Bureau dans tous les piliers.
	1	P-2	Administrateur(trice) de programme adjoint(e) chargé(e) des innovations	Le ou la titulaire aurait pour mission, entre autres, d'élaborer et de mettre en œuvre des approches et des initiatives novatrices, et de mener des recherches axées sur les politiques, des analyses de données et des activités de sensibilisation dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, tout en garantissant une participation significative des jeunes et en tirant parti de leur potentiel en tant qu'innovateurs, créateurs de solutions et experts. Il ou elle suivrait et analyserait également les questions relatives aux politiques liées à l'innovation et à la transformation numérique, en particulier dans les pays en développement, et contribuerait à la production et à la publication de documents de réflexion ainsi qu'à la présentation claire et convaincante d'analyses de données sur les objectifs de développement durable, en particulier sur les plateformes numériques interactives, en mettant l'accent sur les cibles liées aux jeunes.

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-2	Spécialiste adjoint(e) des communications	Le ou la titulaire aiderait le (la) Chef de la Section et l'équipe dans toutes les activités susmentionnées, plus particulièrement en élaborant divers supports de communication pour la Section.
	1	P-2	Administrateur(trice) de programme adjoint(e)	Le ou la titulaire, entre autres fonctions, aiderait le (la) Chef de la Section et l'équipe dans la sélection, la préparation et la participation de représentant(e)s et de spécialistes de la jeunesse à des manifestations, réunions ou conférences organisées par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et le système des Nations Unies ; il ou elle soutiendrait l'organisation de dialogues intergénérationnels et interculturels avec d'autres entités du système des Nations Unies et des partenaires extérieurs.

*Abréviations* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).